

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claude LAVOCAT.

**Présents** : Tous les conseillers municipaux.

**Excusés** : Monsieur Jean-Marie CAUGANT, excusé.

**Représentation** : Monsieur Jean BOGDAN donne pouvoir à Madame Christine CHEQUIN, Monsieur Olivier PLAMONT donne pouvoir à Madame Marie-Claude LAVOCAT

## **ORDRE DU JOUR :**

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du Procès-Verbal du dernier Conseil Municipal ;
- Présentation et vote des budgets principal et annexes de l'année 2023 ;
- Etude d'impact pour la réalisation d'un inventaire faunes-flore dans le parc aux daims : choix d'un bureau d'étude ;
- Convention d'Opération de revitalisation du territoire : modification de l'avenant n°1 ;
- Dissolution de la régie des droits de place de Châteauvillain ;
- Questions et informations diverses.

Cette séance est enregistrée.

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Vu l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Christine CHEQUIN est désignée secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal approuve le dernier procès-verbal de sa séance du 20 mars 2023.

## **PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL PRINCIPAL POUR L'ANNEE 2023**

Madame LAVOCAT et Monsieur Jean-Marie BOUCHOT présentent le Budget Primitif pour l'exercice 2023 – Budget Principal - qui a déjà été étudié préalablement en réunion de commission des finances.

**Le budget s'équilibre :**

- en dépenses et recettes d'investissement à : 2 199 298 €
- en dépenses et recettes de fonctionnement à : 2 455 255 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** Le budget primitif principal pour l'exercice 2023.

### **PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL EAU ET ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2023**

Madame LAVOCAT et Monsieur Jean-Marie BOUCHOT présentent le Budget Primitif pour l'exercice 2023 – eau et assainissement - qui a déjà été étudié préalablement en réunion de commission des finances.

#### **Le budget s'équilibre :**

- en dépenses et recettes d'investissement à : 392 905 €
- en dépenses et recettes de fonctionnement à : 267206 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le Budget Primitif pour l'exercice 2023 – eau et assainissement pour l'exercice 2023.

### **PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL LOTISSEMENT LE TREMBLOY POUR L'ANNEE 2023**

Madame LAVOCAT et Monsieur Jean-Marie BOUCHOT présentent le Budget Primitif pour l'exercice 2023 – lotissement le Trembloy- qui a déjà été étudié préalablement en réunion de commission des finances.

#### **Le budget s'équilibre :**

- en dépenses et recettes d'investissement à : 208 512.00 €
- en dépenses et recettes de fonctionnement à : 78 726.09 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le Budget Primitif pour l'exercice 2023 - lotissement le Trembloy pour l'exercice 2023.

*Suite à une demande lors du précédent Un état de reste à charge pour la commune de Châteauvillain des frais de cantine a été distribué à tous les membres du conseil Municipal.*

*Madame BOUSSARD demande des nouvelles du sinistre qui oppose la commune de Châteauvillain avec l'architecte au sujet de la chapelle de la Trinité. Madame LAVOCAT informe le Conseil Municipal que le sinistre est toujours dans les mains des experts. Une étape a été franchie. L'architecte est mis en cause car il est dans l'incapacité de fournir le certificat de provenance des laves. L'expert a aussi constaté qu'il y avait des désordres sur la structure. il incrimine l'architecte qui a réalisé de travaux au niveau des fondations sans avoir effectué d'étude de sol au préalable et sans avoir fait appel à un bureau d'étude.*

*Des mesures conservatoires ont été formulées à la commune pour étayer les murs de la chapelle. Des devis vont être demandés.*

### **ETUDE D'IMPACT POUR LA REALISATION D'UN INVENTAIRE FAUNES-FLORE DANS LE PARC AUX DAIMS : CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDE**

Madame LAVOCAT rappelle qu'il est nécessaire de réaliser un inventaire faunes-flore dans le Parc aux Daims pour l'implantation des cabanes à vocation écotouristique sur le site de Châteauvillain.

Cette étude d'impact comporte :

- une phase de préparation : synthèse bibliographique, consultations pour données complémentaires (servitudes, captages, réseaux...) ;
- un diagnostic printemps été et dépôt du cas par cas en automne 2023 : Volet paysager, volet milieu naturel/avifaune, mammifères, volet milieu naturel/chiroptères, volet milieu naturel/amphibiens, volet zones humides, volet botanique, rédaction de la synthèse des enjeux, dossier de cas par cas et dépôt du dossier aux services instructeurs ;
- Rédaction de l'étude d'impact selon le résultat du cas par cas : rédaction volet milieu physique et milieu humain, compilation du volet milieu naturel, analyses des variantes/justifications du choix du projet, rédaction du scénario tendanciel d'évolution, analyse de la comptabilité des plans et programmes, analyses des impacts du projet retenu , analyses des incidences Natura 2000, proposition de mesures(éviter, réduire), réunion de validation des mesures, analyses des impacts résiduels et conclusion et réduction du résumé non technique.
- Inventaires complémentaires automne/hiver 2023/2024 : expertise et rédaction avifaune hivernage, expertise et rédaction chiroptères ;
- rédaction du dossier loi sur l'eau ;
- rédaction du dossier du défrichement ;
- compilation et constitution du dossier d'autorisation unique (DUE).

Trois bureaux d'études ont été consultés :

NOM DU BUREAU D'ETUDES	HT	TTC
Planète verte – 42 bis rue de la paix 10000 TROYES	44 350.00 €	53 220.00 €
SITELECO - 3 impasse de la Fontaine – 21370 VELARS SUR OURCE (sans dossier loi sur l'eau et demande de défrichement)	31 619.00 €	37 942.80 €
Groupement ECOLOGICK-VERDI – 33 rue Manet 54710 FLEVILLE-DEVANT-NANCY	28 730.00 €	34 476.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le cabinet d'étude Groupement ECOLOGIK-VERDI pour la réalisation de cette étude d'impact qui s'élève à 28 730.00 € ;
- de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer le bon de commande.

### **CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE : MODIFICATION DE L'AVENANT N°1**

Madame LAVOCAT rappelle que, lors du dernier Conseil Municipal, une délibération (n°2023031) a été prise pour entériner l'avenant relatif à la convention d'opération de revitalisation du territoire.

Madame LAVOCAT rappelle les termes comme suit :

Les modifications du présent acte sont les suivantes :

- modification du la page de signataires avec l'ajout de la Région Grand Est, du département de la Haute-Marne et de la chambre de commerce et d'industrie Meuse Haute-Marne ;
- L'article 6.4 « Engagements de la Région » - rédigé comme suit, est modifié par l'ajout du 6<sup>ème</sup> paragraphe relatif à la commune d'Arc en Barrois à savoir : La commune d'Arc en Barrois, quant

à elle, est notamment éligible au dispositif régional « soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité ».

Sont ajoutés :

- L'article 6.5 « Engagements du Département » - rédigé comme suit, est modifié des 3ème et 4ème paragraphes.

- l'article 6.7 « Engagement de la chambre de commerce et d'Industrie Meuse Haute-Marne »

- l'article 6.8 « mobilisation des citoyens et des acteurs publics »

- L'article 6.9 « Maquette financière »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'**ACCEPTER** les modifications de cet avenant comme ci-joint à la délibération ;

- de **DONNER** tout pouvoir à Monsieur Jean-Marie BOUCHOT pour signer cette convention puisque Madame LAVOCAT signe cet avenant en tant que Présidente de La communauté de communes des Trois Forêts.

## DISSOLUTION DE LA REGIE DES DROITS DE PLACE DE CHATEAUVILLAIN

Le Maire,

Vu la délibération prise pour la création de la régie de recette relative aux droits de place le 13 décembre 1967,

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- **DISSOUDRE** la régie de recette de droits de place ;

- **RECOUVRIR**, à compter de ce jour, les recettes de droit de place par des titres individuels en appliquant les tarifs suivants :

Déballages	Alimentaires et autres	8 € la séance
	Camions-outillage	40 €
Les Forains	Petits métiers (Tirs, confiseries, petits manèges enfants)	13 €
	Moyens métiers	33 €
	Gros métiers	72 €
	Emplacement du bal	72 €

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Élections sénatoriales** : le scrutin pour les élections sénatoriales se tiendra le dimanche 24 septembre 2023. Les cinq délégués et leurs suppléants seront désignés le vendredi 9 juin 2023 lors d'un conseil Municipal exceptionnel.

- **Atelier BROCARD** : Madame Nancy GENET CAILLES demande si tout a été bien débarrassé dans l'atelier Brocard. Madame LAVOCAT acquiesce et explique qu'elle a promis à Madame

GABRIEL d'exposer le matériel agricole et les outils donnés par le père de celle-ci. Cette exposition pourrait être complétée par des outils cédés à la mairie par d'autres donateurs.

- Monsieur Alain ROGUET souhaite disposer de l'organigramme des employés de la mairie de Châteauvillain. Il lui sera donné à la prochaine réunion de conseil municipal. Il demande également qu'on lui fournisse la convention de mise à disposition de la licence IV. Ce document lui sera transmis.

- Madame BOUSSARD souhaite qu'il soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal les affaires scolaires. Madame LAVOCAT informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec les parents d'élèves aura lieu le 04 mai 2023.

- Monsieur Jean-Marie BOUCHOT prévient les conseillers municipaux que les travaux pour la réfection du pont de Bussy sur la route de Pont la Ville débuteront le 24/07/2023.

- Madame LAVOCAT informe le Conseil Municipal que la fibre est éligible sur la commune de Châteauvillain. Un démarchage pour l'entreprise Orange va être réalisé auprès des administrés sur la commune pendant trois jours. Il est rappelé que le raccordement à la fibre est gratuit.

- Madame BOUSSARD informe le Conseil Municipal qu'un concert aura lieu à l'église de Châteauvillain le dimanche 23 avril 2023 à 16 h 00.

Fin de la séance 20 h 50.